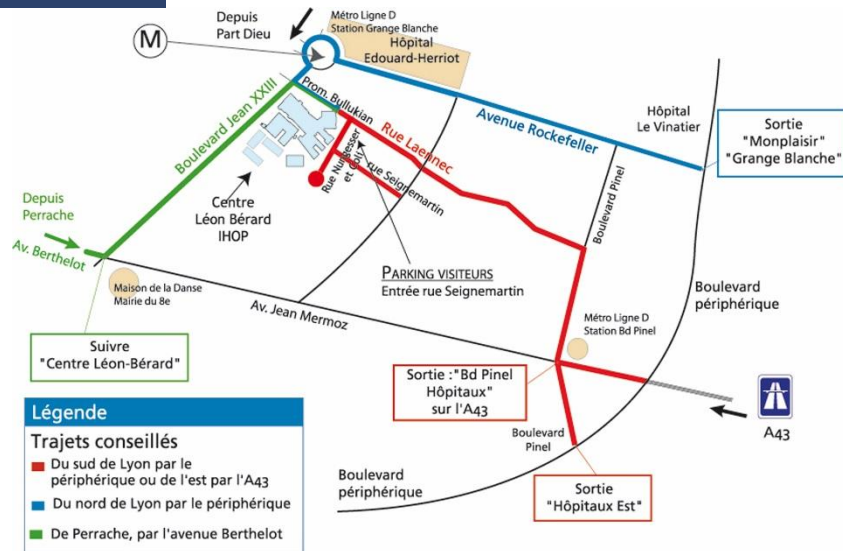


Pour venir



En transport en commun

BUS

Lignes C8 / C 13 / C 16 / C 22 / C 26 / 24 Arrêt Grange Blanche

Ligne C22 / 24 Arrêt Léon Bérard

MÉTRO

Ligne D Station Grange Blanche

TRAM

Ligne T2 Station Grange Blanche

En savoir plus

Le Centre Léon-Bérard de Lyon (CLB) est l'un des 20 centres de lutte contre le cancer de France. Notre établissement a trois missions essentielles : les soins, la recherche et l'enseignement. Il a été certifié début 2006 sans recommandation par la Haute Autorité en Santé.

Pour sa mission d'enseignement, il s'appuie sur les connaissances et l'expertise développées par ses équipes de professionnels pluridisciplinaires.

Enregistré sous le numéro 82-69-00867-69

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

N° SIRET : 779-924-133-000-19

Pose d'accès veineux centraux PICC – PAC

Lieu : Centre Léon Bérard
28, rue Laennec
69008 Lyon

Durée (5 ou 10 jours) :
Nous consulter

Nos intervenants :
Une équipe pluridisciplinaire experte en cancérologie

Tarif :
500 € / jour / personne

Vous êtes : délégué(e) d'Unité
d'Accès Vasculaire, IADE, IBODE,
IDE, MERM

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION :

A L'ISSUE DE LA FORMATION, L'APPRENANT SERA CAPABLE DE :

- MAITRISER LES TECHNIQUES D'ASEPSIE, D'ÉCHO REPÉRAGE/GUIDAGE ET DE PONCTION VEINEUSE UTILES POUR LA MISE EN PLACE DE CATHÉTERS VEINEUX CENTRAUX.

POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL, L'APPRENANT DEVRA :

- MAÎTRISER LES INDICATIONS ET CONTRE-INDICATIONS À LA MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTS CATHÉTERS
- REPÉRER ET PRÉVENIR LES COMPLICATIONS
- CONNAÎTRE LES RÈGLES D'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS
- APPRÉHENDER LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT D'UNE UNITÉ D'ACCÈS VASculaire DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- APPORTS THÉORIQUES
- PRATIQUE SUR MANNEQUIN ET AU BLOC OPÉRAtoire
- ECHANGES D'EXPÉRIENCE
- ATTESTATION DE PRÉSENCE MENTIONNANT LE NOMBRE D'ACTES EFFECTUÉS

PRÉREQUIS :

- ÊTRE ENGAGÉ DANS UN PROTOCOLE DE DÉLÉGATION MEDICO INFIRMIÈRE

MODALITÉ D'ÉVALUATION :

- EVALUATION DES BONNES PRATIQUES

VOS CONTACTS

Sandra Barbosa et Céline Olivier

04 78 78 59 82

institut.formation@centroleonberard.fr

Compétence 1 : Abord vasculaire et délégation médicale

- Connaître les modalités réglementaires du protocole de délégation
- Connaître les champs d'application du protocole
- Connaître les limites de son champ de compétence

Compétence 2 : Gestion du risque infectieux

- Connaissance et application des règles d'asepsie spécifiques (pose et entretien des cathéters)
- Respect des bonnes pratiques de l'utilisation du matériel stérile
- Maîtrise de l'environnement de bloc opératoire (habillage et gantage stérile) et des notions d'asepsie progressive

Compétence 3 : Critères de choix des dispositifs médicaux

- Maîtriser l'arbre décisionnel théorique des indications de pose
- Connaître les contre-indications
- Pertinence des différents types de matériel utilisé
- Organisation du parcours patient en fonction des dispositifs

Compétence 4 : Sono-anatomie et positionnement des cathéters

- Principe de fonctionnement et utilisation appropriée de l'échographie
- Anatomie vasculaire physiologique et pathologique (membre supérieur, thorax)
- Ponction échoguidée (maîtrise des notions de plan et d'axe)
- Positionnement adéquat de l'extrémité du cathéter (critères ECG et radiographiques)
- Choix argumenté du lieu de pose du cathéter et des différentes techniques nécessaires

Compétence 5 : Abord vasculaire et gestion des risques

- Connaître l'ensemble des contre-indications
- Connaître les normes biologiques (numération, hémostases...)
- Maîtriser la conduite à tenir en cas de complication immédiate (ponction artérielle, pneumothorax, lésion nerveuse...)
- Comprendre les différentes causes des dysfonctions de cathéter (absence de reflux, injection difficile)
- Conduite à tenir devant la survenue d'infections et de thrombose veineuse

- Observation de la pratique lors de la pose de cathéter
- Acquisition des techniques d'écho-repérage
- Pratique encadrée et adaptée au niveau de compétence des apprenants

Transfert de compétence :*

Pose de voie veineuse centrale par l'infirmière

Protocole validé par la HAS et l'ARS Rhône-Alpes

**Encadré par l'article 51 de la Loi HPST*

La participation a cette formation ne permet pas de valider une adhésion à un protocole de délégation et ne se substitue aucunement à la formation nécessaire dans ce cadre

